

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Date de la convocation : **14 FEVRIER 2024**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **23 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le **21 FEVRIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, RIBOT Florent, ROULEAU Marc, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2024/11

**ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES- ADHESION ET
COTISATION**

Madame le Maire informe le Conseil, que Madame Catherine PUGLIA Conseillère municipale en charge de l'animation, a pris contact avec l'association des « croqueurs de pommes ». En effet, cette association propose des animations dans des lieux publics, notamment la démonstration de taille, d'entretien et de plantation d'arbres fruitiers.

Elle a pensé au Parc de la Mairie possédant de vieux poiriers ayant besoin d'entretien. Elle a donc rencontré cette association qui se propose de venir planter 5 pommiers, en présence des élèves des classes de CM1 et CM2 et de nos jardiniers, créant ainsi une animation également.

Afin de fidéliser notre participation, Madame le Maire propose de contribuer tous les ans, en payant la cotisation minimum requise pour les personnes morales. Elle est de 30€ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'association des « croqueurs de pommes » en payant tous les ans la cotisation minimum requise.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 22 février 2024
Béatrice FONTAINE
Maire